



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Cahier des charges pour la création d'une équipe mobile médico-sociale spécifiquement dédiées aux personnes handicapées vieillissantes (PHV) pour le département

Département concerné : CREUSE

Date de publication de l'avis d'appel à candidature : 3 juillet 2025

Date limite de dépôt des candidatures : 1er octobre 2025

Autorité compétente pour l'appel à candidature

Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine Espace Rodesse – 103 bis, rue Belleville – CS 91704 33063 Bordeaux Cedex

Service en charge du suivi de l'appel à candidature

Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine Délégation départementale de la Creuse Pôle animation territoriale et parcours de santé 28, avenue d'Auvergne - CS 40 309 – 23006 Guéret Cedex

Pour tout échange relatif à l'appel à candidature

Courriel mentionnant dans l'objet la référence de l'appel à candidature : **AAC 2025 – équipe mobile PHV Creuse** ars-dd23-pole-territorial-par@ars.sante.fr

1. Qualité et adresse des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation

Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine Espace Rodesse – 103 bis, rue de Belleville CS 91704 33063 Bordeaux Cedex

2. Objet de l'appel à candidature

Le présent appel à candidature (AAC), lancé par l'ARS Nouvelle Aquitaine, vise à la <u>création d'une</u> <u>nouvelle offre</u> permettant d'augmenter le service rendu aux personnes handicapées vieillissantes, de structurer une organisation territoriale afin de garantir la continuité d'accompagnement médico-social des PHV.

3. Le cahier des charges

Le cahier des charges fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis.

4. Modalités de dépôt des dossiers de candidature

Chaque dossier comprendra deux parties distinctes :

- a) Une première partie, comportant, outre une lettre de déclaration de candidature, des éléments d'identification du porteur de projet ;
- b) Une deuxième partie, apportant les éléments de réponse à l'appel à candidature.

Les dossiers de candidatures devront répondre aux exigences du cahier des charges.

Ils devront être déposés au plus tard le 1^{er} octobre 2025 à 17h en version dématérialisée à l'adresse suivante :

ars-dd23-pole-territorial-par@ars.sante.fr

Cet envoi par mail devra comprendre :

- Objet du courriel : réponse à l'appel à candidature équipe mobile PHV Creuse
- **Pièces jointes** : ensemble des éléments constituant les deux parties dans un fichier ZIP. Toutes les pièces devront être au format PDF.

Les pièces jointes ne seront ouvertes qu'à l'issue de la période de dépôt.

Un accusé de réception sera envoyé au porteur de projet par voie électronique par la délégation départementale de la Creuse.

Des précisions complémentaires portant sur le présent AAC pourront être sollicitées par messagerie à la même adresse.

5. Calendrier

Date de publication : 3 juillet 2025

Date limite de réception des dossiers de candidature : 1^{er} octobre 2025 Date prévisionnelle de notification aux candidats : novembre 2025 Début mise en place du projet : premier trimestre 2026 au plus tard

6. Annexes

Cahier des charges